

SARL QUATREME

Projet de construction de lotissements "Les Hauts de Cernay" sur la commune de REIMS

ENQUETE PREALABLE A UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE :

En application du code de l'environnement et de l'arrêté préfectoral n° 57 -2019-EP du 6 septembre 2019, il sera procédé à la mairie de REIMS à une enquête publique sur la demande présentée par le directeur de la SARL QUATREME en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour la construction de lotissements "Les Hauts de Cernay" sur le territoire de la commune. Le siège de l'enquête est fixé à l'hôtel de ville de REIMS– Place de l'Hôtel de Ville 51096 Reims.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à l'hôtel de ville de REIMS pendant 31 jours entiers et consécutifs, **du lundi 30 septembre 2019 à partir de 9 heures, au jeudi 31 octobre 2019 inclus, jusqu'à 18 heures**, pour que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et horaires habituels d'ouverture de la mairie. Il sera également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau et consultable sur une borne numérique mise en place à l'hôtel de ville de REIMS aux jours et horaires habituels d'ouverture de l'hôtel de ville.

Toute information pourra être demandée à Monsieur Reynald MARZEC, directeur de projets constructions neuves, téléphone 0326495051, par voie postale – 1 rue de l'Arbalète – 51100 Reims, à la DDT de la Marne par mail à l'adresse ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr ou par voie postale - service environnement, eau, préservation des ressources – cellule politique de l'eau – 40, boulevard Anatole France – CS 60554 – 51037 Châlons-en-Champagne cedex.

M. **Jean-Marie BOULARD**, responsable du département relations sociales et conditions de travail à la DRH de France-Telecom Champagne Ardenne, désigné commissaire-enquêteur, siègera à **l'hôtel de ville de REIMS** les :

- **lundi 30 septembre 2019 de 9 heures à 11 heures (ouverture d'enquête)**
- **samedi 12 octobre 2019 de 9 heures à 11 heures ;**
- **lundi 21 octobre 2019 de 16 heures à 18 heures ;**
- **jeudi 31 octobre 2019 de 16 heures à 18 heures (fin d'enquête)**

Les observations et propositions du public pourront être directement consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou être adressées par écrit à l'hôtel de ville de REIMS, à l'attention de M. **Jean-Marie BOULARD**, commissaire-enquêteur, qui le visera et l'annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être adressées par courrier électronique à l'adresse suivante ddt-seepr-pe@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée auprès de l'hôtel de ville de REIMS – Place de l'Hôtel de Ville 51096 Reims cedex, à la DDT de la Marne - service environnement, eau, préservation des ressources – cellule politique de l'eau – 40, boulevard Anatole France – 51037 Châlons-en-Champagne cedex, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et dans les mêmes conditions de durée sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-Loi-sur-l-Eau

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à l'autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou une décision de refus prise au titre de chacune des demandes.

Châlons-en-Champagne, le 6 septembre 2019

Pour le préfet et par délégation,
La responsable de la cellule "politique de l'eau"



Ludivine BOUTINEAU